

Nantes, le 13 septembre 2019



Rectorat

Dossier suivi par
Véronique BLUTEAU-DAVY
Doyenne des IA-IPR

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

Les inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices
et inspecteurs pédagogiques régionaux de l'académie
de Nantes

à

Mesdames les professeures et Messieurs les profes-
seurs et CPE des établissements publics de l'académie
de Nantes

s/c

Mesdames les cheffes et Messieurs les chefs
d'établissements

s/c

Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs
d'académie, directrices et directeurs académiques des
services départementaux de l'éducation nationale.

Lettre de rentrée commune des IA-IPR

En ce début d'année, nos premières pensées vont à toutes celles et tous ceux d'entre vous qui arrivez dans notre académie ; nous savons que vous trouverez autour de vous, dans votre établissement, le soutien attentif qui vous permettra de prendre vos classes en toute confiance et de vous intégrer rapidement. Nous souhaitons aussi une pleine réussite à tous les professeurs et CPE stagiaires qui vont entrer dans un métier passionnant, accompagnés de leurs tuteurs que nous remercions ici d'avoir accepté cette mission essentielle. Et comment ne pas saluer enfin votre engagement à toutes et tous, professeurs et CPE de collège ou de lycée ? Nous connaissons les rigueurs et les exigences de vos missions qui permettent aux élèves de devenir des individus et des citoyens libres et autonomes et nous savons pouvoir compter sur votre implication dans la réalisation du projet académique 2018-2022. En particulier, l'axe intitulé « Ne laisser personne au bord du chemin » constitue une ambition collective et partagée.

Avec la rentrée, la réforme du lycée général et technologique se poursuit avec la mise en place de la nouvelle organisation des enseignements et la mise en œuvre des nouveaux programmes pour les niveaux de seconde et de première. Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à la réforme dans un espace dédié du site académique intitulé « [Le nouveau lycée général, technologique et professionnel](#) »¹. Les IA-IPR sont mobilisés pour vous accompagner dans ces évolutions disciplinaires et transversales qui visent à mieux faire réussir les élèves. Les actions de formation consacrées à la mise en œuvre de la réforme du lycée se poursuivront cette année.

Comme la réforme du collège, celle du lycée affirme l'importance de l'oral dans les apprentissages. Vous accompagner pour que l'oral devienne un objet de travail dans tous les enseignements sera donc une priorité du collège des IA-IPR cette année.

Au collège comme au lycée, la construction de l'autonomie des élèves passe notamment par le développement des pratiques pédagogiques favorisant l'argumentation et

¹ <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/nouveau-lycee-general-technologique-et-professionnel/>

l'expérimentation scientifique. Nous vous rappelons qu'un [document d'appui](#)² est téléchargeable sur le site académique.

Pour répondre aussi efficacement que possible aux besoins des élèves, les résultats aux tests de positionnement (en français et en mathématiques) de début d'année, en classes de sixième et de seconde, sont des outils précieux pour l'identification des points forts et des points faibles de chacun. Nous encourageons vivement les équipes à s'en saisir, notamment dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

Au collège, le dispositif « devoirs faits » continue de se développer. Il doit permettre à chaque élève de réaliser dans les meilleures conditions le travail demandé en dehors de la classe. Nous vous invitons à réfléchir en équipe aux gestes professionnels qui, d'une part, favorisent l'autonomie des élèves dans leur travail personnel et qui, d'autre part, explicitent le lien entre l'apprentissage dans la classe et hors la classe.

À travers la réforme du lycée général et technologique et la transformation de la voie professionnelle, ce sont de nouveaux parcours de formation qui sont offerts aux élèves, parcours que tous les enseignants et CPE doivent connaître, où qu'ils exercent. Permettre aux élèves et à leurs familles de construire une orientation éclairée doit être une préoccupation partagée par tous.

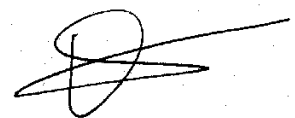
Des modifications ont été apportées au protocole des rendez-vous de carrière dont principalement la réduction à 15 jours calendaires du délai de prévenance.

Depuis la mise en place du PPCR, il semble utile de rappeler et d'identifier les différentes finalités de l'acte d'inspection qui comprend une observation en situation et un entretien. Principalement :

- l'inspection est un des éléments du rendez-vous de carrière au titre de l'évaluation des personnels ;
- dans le cadre du volet accompagnement du PPCR, l'inspection est à vivre comme l'occasion de bénéficier d'un regard externe susceptible de permettre d'avancer sur ses pratiques. C'est pour tout professeur ou tout CPE un moment privilégié pour faire un point sur ses axes de travail, pour en partager les réussites, pour recevoir avis et conseils et pour travailler sur ce qui pose question. Cet accompagnement peut prendre la forme d'une inspection ou se limiter à un entretien. Il peut être proposé par l'inspecteur ou sollicité par le professeur ou le CPE ;
- pour les personnels contractuels, l'inspection est à la fois un moment de formation individualisée et participe à leur évaluation ;
- pour les personnels stagiaires, l'inspection concourt au processus de titularisation par l'évaluation de la maîtrise des compétences professionnelles attendues, tout en apportant des conseils et des pistes de travail prioritaires.

Le collège des IA-IPR souhaite à chacun et à chacune d'entre vous une excellente année scolaire.

*Pour le collège des IA-IPR
La Doyenne*



² <https://www.ac-nantes.fr/academie/politique-academique/projet-academique/argumentation-et-experimentation-1209827.kjsp?RH=1360577258749>